

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2022

Référence
D17012022_002

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
10/01/2022

Date d'affichage
11/01/2021

Objet de la délibération
Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (Maison des services)

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 17 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la création d'une maison des services sur la commune de Terres-de-Haute-Charente. Le coût total estimatif HT de l'investissement est de 254 437,74€ réparti de la façon suivante :

Nature des investissements	Montant HT	Montant TTC
Travaux	221 988,45	266 386,62
Etude divers, suivi de chantier	32 449,29	38 938,66
TOTAL	254 437,74	305 325,28

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
Etat DETR	254 437,74	50%	127 218,87
Total maître d'ouvrage (autofinancement)	254 437,74	50%	127 218,87
Coût Total HT	254 437,74	100	254 437,74

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 127 218,87€ représentant 50% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 18/01/2022

Et

Publication ou notification du :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2022

Référence
D17012022_001

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
10/01/2022

Date d'affichage
11/01/2021

Objet de la délibération
Autorisation de procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 18/01/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 17 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui demande au conseil l'autorisation de créer un nouvelle opération « acquisition de terrains » de procéder au paiement des dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 :

Fonction	Article	Op	Libellé	Montant
845	2138	60	FDAC 2020 (CCCL)	28 929,53
025	21316	75	Cimetière La Péruse (ROINET Francis)	1 960,00
020	2051		Hébergement e magnus (BERGER-LEVRAULT)	4 320,00
511	2121	37	Plantations (HEINZ)	4 000,00
845	2112	76	Acquisition de terrains (SARDIN Hubert)	2 000,00
551	2132	40	Travaux gendarmerie (SUD-OUEST)	710,00
	TOTAL			41 919,53

La commission des finances consultée sur ce dossier a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **AUTORISE** la création de l'opération 76 « acquisition de terrains »
- **AUTORISE** la maire à procéder au paiement des dépenses d'investissement ci-dessus,
- **PRECISE** que ces montants seront repris lors de l'élaboration du budget primitif 2022

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 19/01/2022

Reçu en préfecture le 19/01/2022

Affiché le



ID : 016-200083350-20220117-D17012022_001-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2022

Référence
D17012022_008

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
10/01/2022

Date d'affichage
11/01/2021

Objet de la délibération
Souscription à l'option « Maintenance du parc informatique dans les écoles » proposée par l'Agence Technique départementale (ATD 16)

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 18/01/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 17 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,

Considérant l'intérêt de la collectivité pour la mission « Maintenance du parc informatique dans les écoles » proposée par l'ATD16

Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉCIDE** de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, incluant notamment
 - L'audit initial du parc informatique de chaque établissement scolaire,
 - La maintenance du parc en cas de panne (déclaration d'incident par ticket, prise en main à distance et déplacement sur site),
 - L'accès à la centrale d'achat matériel scolaire (revente à prix d'achat et installation/paramétrage sur site),
 - La visite annuelle pour vérification du parc informatique scolaire (comprenant l'entretien des vidéoprojecteurs et des tableaux blancs interactifs).
- **PRÉCISE** que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.
- **APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 19/01/2022

Reçu en préfecture le 19/01/2022

Affiché le



ID : 016-200083350-20220117-D17012022_008-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2022

Référence
D17012022_007

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
10/01/2022

Date d'affichage
11/01/2021

Objet de la délibération
Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétence (service restauration)

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 17 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire donne la parole à monsieur Didier BOINEAU qui propose le renouvellement d'un poste Parcours Emploi Compétence PEC pour le service restauration.

Nous sommes en attente de l'accord de Pôle emploi pour le renouvellement de ce poste.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de renouveler un emploi PEC pour le service restauration, **35 heures** par semaine pour une durée de 15 mois à compter du 14 mars 2022.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 18/01/2022

Et

Publication ou notification du :

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2022

Référence
D17012022_006

L' an 2022 et le 17 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Date de la convocation
10/01/2022

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane

Date d'affichage
11/01/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Objet de la délibération
Création d'un contrat Parcours Emploi Compétence (services techniques)

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre LEONARD qui propose la création d'un poste Parcours Emploi Compétence PEC pour les services techniques. Nous sommes en attente de l'accord de Pôle emploi pour le renouvellement de ce poste.

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de créer un emploi PEC pour les services techniques, **35 heures** par semaine pour une durée de 12 mois à compter du 1 février 2022.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le : 18/01/2022

Et

Publication ou notification du :

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2022

Référence
D17012022_005

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
10/01/2022

Date d'affichage
11/01/2021

Objet de la délibération
Opération AFAFE sur les communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac et Suaux, avec extension dans le territoire de la commune de TDHC : modification du périmètre

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 17 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Dans le cadre du doublement de la route nationale 141 entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Exideuil-sur-Vienne, le conseil départemental de la Charente a institué une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) dans les communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac et Suaux, avec extension dans le territoire de la commune de Terres-de-Haute-Charente. Par arrêté du 4 janvier 2013, a été ordonnée l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) en inclusion d'emprise, conformément à l'article L 121-14-II du code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Au vu des modifications d'emprise de l'ouvrage public et après étude d'aménagement foncier complémentaire, la CIAF a proposé, par délibération du 26 janvier 2021, que soit modifié le périmètre d'AFAFE. Suite à enquête publique sur le mode d'aménagement, le périmètre et les prescriptions environnementales modifiés, menée du 29 mars au 30 avril 2021 inclus, la CIAF a arrêté sa proposition définitive d'aménagement foncier, en sa séance du 30 août 2021.

Le document a été envoyé avec la note synthèse.

En application de l'article L 121-14-II susmentionné il appartient au conseil municipal de donner son avis sur la proposition de la commission.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la proposition de la CIAF conformément aux documents transmis par le conseil départemental et joins à la note de synthèse.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 18/01/2022

Et

Publication ou notification du :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2022

Référence
D17012022_004

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	26

Date de la convocation
10/01/2022

Date d'affichage
11/01/2021

Objet de la délibération
Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le club de cyclotourisme de Roumazières-Loubert

Vote
A la majorité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

L' an 2022 et le 17 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire donne la parole à monsieur David FREDAGUE qui informe l'assemblée qu'elle a été sollicitée par le club de cyclotourisme de Roumazières-Loubert pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500€ pour financer le renouvellement des tenues complètes des cycliste du club pour un coût total de 7000€TTC.

La commission des finances consultée sur ce dossier a émis un avis favorable.

Madame la maire précise que la demande de subvention est examinée avant la commission spécifique d'attribution des subventions car le club voudrait faire réaliser les tenues pour leur prochaine sortie du mois d'avril.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500,00€ au club de cyclotourisme de Roumazières-Loubert.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 18/01/2022

Et

Publication ou notification du :

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2022

Référence
D17012022_003

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
10/01/2022

Date d'affichage
11/01/2021

Objet de la délibération
Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (rénovation des façades de la gendarmerie de la commune)

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 18/01/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 17 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la rénovation des façades de la gendarmerie sur la commune de Terres-de-Haute-Charente. Le coût total estimatif HT de l'investissement est de 120 000€ réparti de la façon suivante :

Nature des investissements	Montant HT	Montant TTC
Travaux (estimatif)	120 000,00	144 000,00
TOTAL	120 000,00	144 000,00

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
Etat DETR	120 000,00	50%	60 000,00
Total maître d'ouvrage (autofinancement)	120 000,00	50%	60 000,00
Coût Total HT	120 000,00	100	120 000,00

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 60 000€ représentant 50% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire

Envoyé en préfecture le 19/01/2022

Reçu en préfecture le 19/01/2022

Affiché le



Sandrine PRECIGOU

ID : 016-200083350-20220117-D17012022_003-DE